Les mérites et les conditions de la parole d’unicité (Partie 2)



Cheikh Abderrazak Al ‘Abbad

Qu’Allah le protège

Traduit par Issa Petit

بسم الله الرحمن الرحيم

Les mérites et les conditions de la parole d'unicité (Partie 2)

La louange appartient à Allah (ﷻ). Nous Le louons, nous cherchons Son assistance, nous Lui demandons pardon, nous nous repentons à Lui et nous cherchons refuge auprès de Lui contre le mal de nos âmes et de nos viles œuvres. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare nul ne peut le guider. Et je témoigne qu'il n'y a aucune divinité, digne d'adoration, excepté Allah (ﷻ), Seul, sans associé et je témoigne que Mohammed (ﷺ) est Son serviteur et Son messager. Que la paix et le salut soient sur Son serviteur, sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Ensuite **:**
Ô Croyants ! Serviteurs d'Allah ! Je vous enjoins, ainsi qu'à moi-même, la crainte d'Allah (ﷻ) et le fait qu'Il vous observe parfaitement en secret ou en public. La crainte d'Allah (ﷻ) est la meilleure provision pour nous permettre d'obtenir la satisfaction d'Allah.

Ensuite, sachez – qu'Allah vous fasse miséricorde – que la meilleure des paroles et la plus sublime dans l'absolu est la parole d'unicité : il n'y a aucune autre divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah (**لا إله إلا اللّٰه**).
Les cieux et la terre ont été établis à cause de cette parole, ainsi que l'ensemble de la création. Les messagers ont été envoyés avec cette parole, et à la suite de celle-ci, les livres ont été révélés et les lois divines légiférées. Du fait de cette parole, les balances ont été établies, les registres ont été consignés et les « marchés » du Paradis et de l'Enfer ont été dressés. Les hommes se sont divisés en croyants et mécréants et en pieux et pervers. La création, l'ordre, la rétribution et le châtiment ont pour origine cette parole. Le Jour de la Résurrection, les premières et les dernières générations seront interrogées sur cette parole. Celle-ci est l'anse qui ne se brise pas, la parole de piété, l'attestation de l'unicité, et la clé de la demeure de la félicité. Elle est la base et la fondation de la religion mais aussi, le summum de son affaire.

Allah (ﷻ) dit : **{Allah atteste, ainsi que les Anges et les détenteurs de science, qu’il n’y a aucune autre divinité, digne d’adoration, en dehors de Lui, Le Mainteneur de la Justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage.}**[1]**.**

Serviteurs d’Allah !
Cette parole est la clé de l’appel des Messagers. Chaque prophète qu’Allah a envoyé à son peuple fut chargé de les appeler à **لا إله إلا الله.**
Allah (ﷻ) dit : **{Et certes, Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Rebelle (*at-Tâgût*). » Alors, Allah en guida certains, mais d’autres furent destinés a l'égarement.}**[2]
La première chose à laquelle tout messager a appelé son peuple fut cette parole. Ce messager leur enjoignait : « Dites : **لا إله إلا الله** vous réussirez, vous connaitrez le bonheur et vous aurez le succès en ce bas-monde et dans l’au-delà.
Ô croyants ! Cette parole est la première à travers laquelle le serviteur embrasse l’Islam. Aucun homme, ni aucun serviteur n’entre dans le giron de l’Islam si ce n’est grâce à cette parole.
Celui dit : **لا إله إلا الله** et ainsi, son honneur, son sang et ses biens deviennent sacrés comme le Prophète (ﷺ) a dit : « *On m’a ordonné de combattre les gens jusqu’à ce qu’ils témoignent qu’il n’y a aucune autre divinité, digne d’adoration, excepté Allah* (**لا إله إلا الله**).»
Cette parole est aussi la dernière avec laquelle le musulman quitte ce monde comme il (ﷺ) l’a aussi dit : « *Celui dont la dernière parole est : Il n’y a aucune autre divinité, digne d’adoration, en dehors d’Allah* (**لا إله إلا الله**) *entrera au paradis.* »

De nombreuses preuves issues du Livre d’Allah (ﷻ) sont venues expliquer le mérite de cette parole ainsi que sa grande valeur.
Elle a été décrite par des caractéristiques sublimes : notamment dans le Livre d’Allah, elle a été décrite comme :

1. L’anse qui ne se brise jamais comme dans le verset suivant où Allah (ﷻ) dit : **{Et quiconque mécroit au Rebelle (*at-Tâgût*) tandis qu’il croit en Allah saisit alors l’anse la plus solide, qui ne se brise pas.}**[3]**.**

2. La vérité comme décrite à travers la parole d’Allah (ﷻ) : **{A l’exception de celui qui aura témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause.}**[4]. C’est-à-dire : Il aura témoigné de : **لا إله إلا الله** comme l’ont expliqué les exégètes.

3. La bonne parole comme Allah (ﷻ) dit : **{N’as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s’élance dans le ciel ?}**[5]**.** Cette parole est **لا إله إلا الله.**

[1] La Famille d’Imrân, 3 : 18.
[2] Les Abeilles, 16 : 36.
[3] La Vache, 2 : 256.
[4] L’Ornement, 43 : 86.
[5] Ibrâhîm, 14 : 24.

4. La parole ferme comme dans la parole d'Allah (ﷻ) : **{Allah affermit les croyants par une parole ferme, ici-bas et dans l'au-delà, tandis qu'Il égare les injustes. Et, Allah fait ce qu'Il veut.}**[6]**.**

Et de même, de nombreux textes extraits de la Sunna attestent du mérite de cette majestueuse parole qu'est : **لا إله إلا اللهّٰ :**
Parmi ces mérites, il est confirmé dans le *Musnad* de l'imam Ahmed, la parole du Prophète (ﷺ) : « *Nûh a dit à son fils : Je t'ordonne de dire : Il n'y a aucune autre divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah (**لا إله إلا اللهّٰ.**). En effet, si on posait les sept cieux ainsi que les sept terres dans le plateau [d'une balance] et qu'ensuite la parole de* **لا إله إلا اللهّٰ** *était posée dans l'autre plateau, alors cette parole de* **لا إله إلا اللهّٰ** ferait *basculer le plateau de son coté.* » Elle est donc la chose la plus lourde que l'on peut poser dans la balance.
De même, ce qui est confirmé du Prophète (ﷺ) : « *Le jour de la Résurrection, Allah (ﷻ) dira : Sortez de l'Enfer celui qui aura dans son cœur le poids d'un grain de moutarde de foi.* »
Il (ﷺ) a aussi dit : « *Certes, Allah a interdit à l'Enfer quiconque dit : Il n'y a aucune autre divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah (**لا إله إلا اللهّٰ.**) à travers laquelle il recherche le Visage d'Allah.* »

Ainsi donc, les hadiths viennent aussi expliquer le mérite de cette parole et son immense importance. Elle occupe telle place dans le Livre d'Allah et telle position dans la Tradition du Messager d'Allah (ﷺ). Par conséquent, c'est un devoir pour tout musulman de bien se soucier de cette parole et de lui accorder toute son attention. Il doit se préoccuper de cette parole aussi bien dans sa mise en pratique que dans son expression, sa compréhension et l'application de ce qu'elle implique jusqu'à ce que le serviteur en soit digne sincèrement et véridiquement. On doit donc l'aimer, la comprendre et œuvrer selon ce qu'elle induit afin que celui qui la prononce en tire un véritable bénéfice. En effet, toute personne qui dit **لا إله إلا اللهّٰ** n'en tire pas forcément bénéfice, excepté celui qui aura rempli ses conditions et aura complété ses fondations qui nous ont été rapportées dans le Livre d'Allah et dans la Tradition de Son Prophète (ﷺ).

Voilà pourquoi, il est grandement conseillé d'enseigner aux enfants cette parole au moment où il commence à parler. En effet, l'enfant grandit selon la première chose qu'il prononce et cette affaire-là est immense. Ainsi donc, on lui enseigne **لا إله إلا اللهّٰ**, on lui apprend qu'Allah est bien informé de lui, on lui enseigne la grandeur d'Allah (ﷻ), on lui fait craindre Allah, etc. Ainsi, l'enfant grandit sur cette affaire et ces enseignements doivent constituer les premières bases de son éducation. On lui enseigne aussi qu'Allah (ﷻ) s'est établi sur Son Trône, sans être cerné par Sa création, tout en étant informé de tout ce qui se passe, en nous voyant. On lui enseigne encore que **لا إله إلا اللهّٰ** signifie qu'il n'y a aucune autre divinité digne d'adoration en dehors d'Allah. Cette parole est donc la première chose que l'on commence à enseigner et cela avant tout autre chose. C'est la parole à laquelle on appelle lorsqu'on prêche aux gens, c'est la parole que l'on enseigne aux enfants, etc, car cette parole est la plus majestueuse qui soit.

[6] Ibrâhîm, 14 : 27.

Toute œuvre pieuse à travers laquelle on se rapproche d'Allah (ﷻ) ne peut être bénéfique, agréée et acceptée auprès d'Allah (ﷻ) si ce n'est en ayant fondé cette œuvre sur cette majestueuse parole qu'est **لا إله إلا الله.** Quant aux œuvres qui n'ont pas été fondées sur cette parole d'unicité de **لا إله إلا الله,** même si elles seraient profitables, nombreuses et variées, elles ne seraient pas en réalité bénéfiques, ni même acceptées auprès d'Allah (ﷻ).
Allah dit : **{Ce qui a empêché leurs dons d'être agréés, c'est le fait qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son Messager.}**[7]**.**
La foi est donc obligatoire. **لا إله إلا الله** est aussi une condition obligatoire afin que les œuvres soient acceptées et agréées auprès d'Allah (ﷻ).

Cependant, nous devons connaître, avant cela, un immense point important et sublime qui a trait à la compréhension et à la signification de cette parole d'unicité que représente **لا إله إلا الله.** A savoir, **لا إله إلا الله** est construite sur deux immenses piliers fondamentaux et inébranlables qui doivent être connus afin de réaliser cette parole et sans lesquels, **لا إله إلا الله** n'est pas acceptée.
Donc, **لا إله إلا الله** repose sur deux piliers :

1. L'annulation (*an-Nafî*),
2. La confirmation (*al-Ithbât*).

Quiconque vient avec l'annulation mais sans la confirmation, son attestation ne sera pas acceptée. De même, quiconque vient avec la confirmation mais sans l'annulation, son attestation ne sera pas non plus acceptée. Le serviteur doit venir avec les deux, c'est-à-dire : l'annulation de toute divinité en dehors d'Allah et la confirmation de l'ensemble de l'adoration dans tous ses aspects pour Allah (ﷻ) Seul. Voilà les deux piliers qui sont indiqués dans cette majestueuse parole.

Ô Allah ! Compte-nous parmi les gens de **لا إله إلا الله.**
Ô Allah ! Compte-nous parmi les gens de **لا إله إلا الله.**
Ô Allah ! Compte-nous parmi les gens de **لا إله إلا الله.**
Ô Allah ! Fais-nous vivre sur cette parole et fais-nous mourir sur celle-ci.
Ô Allah ! Accorde-nous la réussite afin d'accomplir véritablement ce qu'elle implique.
Ô Allah ! Par l'intermédiaire de cette parole, fais-nous entrer au Paradis, la demeure de la paix.
Ceci est ma parole. Qu'Allah me pardonne, qu'Il vous pardonne et qu'Il pardonne à tout musulman chaque péché. Implorez Son pardon et Il vous pardonnera, car Il est Le Plein de Mansuétude et Le Miséricordieux.

[7] Le Repentir, 9 : 54.